

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4257-2024

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

**7<sup>e</sup> DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024***

(Articles 31, 32, 34, 48, 49, 52, 72, 73 et 74 de la *Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q. c. R-6.01 (« Loi »)*)

**ÉNERGIR DÉCLARE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (« Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Énergir s'adresse à la Régie pour faire approuver son plan d'approvisionnement ainsi que pour faire modifier ses tarifs et certaines conditions auxquelles le gaz naturel sera transporté, livré et fourni aux consommateurs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024;
3. Le 4 novembre 2024, la Régie rendait la décision sur le fond à l'égard du présent dossier (D-2024-113) et demandait à Énergir de déposer, pour approbation, la mise à jour des informations relatives à la Cause tarifaire 2024-2025 en fonction des dispositions de ladite décision;

**I. INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 7)**

[...]

4. Énergir dépose sous la cote Énergir-G, Document 7 la mise à jour des informations relatives à la cause tarifaire 2024-2025 suivant la décision D-2024-113;
5. Tel que requis au paragraphe 449 de la D-2024-113, Énergir dépose un suivi de la décision D-2024-105 (paragraphe 229) quant au traitement à réserver aux sommes cumulées au compte de frais reportés du GSR à l'égard des coûts d'achats de GSR pour les sept clients en ayant consommé au cours de la période 2017 à juin 2019, le tout tel qu'il appert de l'annexe 1 de la pièce Énergir-G, Document 7;
6. Énergir dépose également le suivi requis au paragraphe 425 de la D-2024-113 concernant l'évaluation des impacts de l'approbation de la refonte du tarif de réception sur le revenu requis en distribution pour 2024-2025, ainsi que le dépôt d'un tableau de conciliation, le tout tel qu'il appert des annexes 2 et 3 de la pièce Énergir-G, Document 7

**II. PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2025-2028 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 13)**

[...]

7. Énergir demande à la Régie d'approuver, au plus tard le 28 novembre 2024, les modalités de l'entente particulière convenue avec un client grande entreprise du service continu afin qu'il réduise sa consommation en journée de fine pointe pour l'hiver 2024-2025, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-H, Document 13;
8. Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Madame Josée Duhaime accompagnant la présente demande, Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion de certaines informations contenues à la pièce Énergir-H, Document 13, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

**III. DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 À 3)**

9. [...]

**IV. CASEP, PGEÉ, CASS, BIÉNERGIE (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 À 4)**

10. [...]

11. Concernant le PGEÉ, Énergir demande à la Régie :

a. de prendre acte et se déclarer satisfaite du suivi de la décision D-2023-127 (paragr. 317) concernant le test du coût social,

le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-J, Document 2;

**V. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (PIÈCES ÉNERGIR-K, DOCUMENTS 1 À 5)**

~~10-12.~~ Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi présentant les principes réglementaires, normes et méthodes comptables utilisés aux fins de l'établissement des dépenses nécessaires à la prestation du service demandé à la décision D-2019-141 (paragr. 140) et de s'en déclarer satisfaite, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-K, Document 1;

~~11-13.~~ [...]

~~12-14.~~ Pour les motifs énoncés à la pièce Énergir-K, Document 5, Énergir demande à la Régie d'approuver les modifications apportées au *Code de conduite régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif*;

**VI. INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 6)**

~~13-15.~~ [...]

**VII. STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 7)**

~~14-16.~~ [...]

**VIII. COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 13)**

~~15-17.~~ [...]

**IX. INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 ET 2)**

~~16-18.~~ [...]

**X. STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 16)**

19. Énergir demande à la Régie :

- a. d'approuver le prix de fourniture du GSR proposé pour l'année tarifaire 2024-2025,
- b. d'approuver le prix de la contribution au verdissement du réseau gazier proposé pour l'année tarifaire 2024-2025,
- c. d'approuver les prix de transport proposés pour l'année tarifaire 2024-2025,
- d. d'approuver les prix d'équilibrage proposés pour l'année tarifaire 2024-2025,
- e. d'approuver la stratégie tarifaire d'établissement des tarifs de distribution proposée pour l'année tarifaire 2024-2025, ainsi que les taux proposés,
- f. d'approuver les taux du tarif de réception proposés pour l'année tarifaire 2024-2025,

le tout tel qu'il appert notamment des pièces Énergir-Q, Document 1 et Énergir-G, Document 7;

**XI. MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)**

[...]

**XII. TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)**

~~17-20.~~ Énergir demande à la Régie d'approuver le texte des CST tant dans ses versions française qu'anglaise, celles-ci étant communiquées comme pièces Énergir-S, Documents 1 et 2;

~~18-21.~~ La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

[...]

**À L'ÉGARD DES INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 7)**

[...]

**APPROUVER** la mise à jour des informations relatives à la Cause tarifaire 2024-2025 en fonction des dispositions de la décision D-2024-113;

**AUTORISER** Énergir à récupérer le solde de l'écart de prix GSR cumulé entre le 1er décembre 2017 et le 18 juin 2019 dans le prix de la fourniture GSR 2025-2026 (Énergir-G, Document 7, Annexe 1);

**PRENDRE ACTE** du suivi de la décision D-2024-105 (Énergir-G, Document 7, Annexes 1, 2 et 3);

**À L'ÉGARD DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2025-2028 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 13)**

[...]

**APPROUVER** au plus tard le 28 novembre 2024, les modalités de l'entente particulière convenue entre Énergir et un client grande entreprise du service continu afin qu'il réduise sa consommation en journée de fine pointe pour l'hiver 2024-2025;

**INTERDIRE** pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 13, laquelle est déposée sous pli confidentiel;

**À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 À 3)**

[...]

**À L'ÉGARD DU CASEP, PGEÉ, CASS, BIÉNERGIE (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 À 4)**

[...]

**PRENDRE ACTE** du suivi de la décision D-2023-127 (paragr. 317) concernant le test du coût social **S'EN DÉCLARER SATISFAITE**;

**À L'ÉGARD DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (PIÈCES ÉNERGIR-K, DOCUMENTS 1 À 5)**

**PRENDRE ACTE** du suivi présentant les principes règlementaires, normes et méthodes comptables utilisés aux fins de l'établissement des dépenses nécessaires à la prestation du service demandé à la décision D-2019-141 (paragr. 140) et **S'EN DÉCLARER SATISFAITE**;

[...]

**APPROUVER** les modifications apportées au *Code de conduite régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif*,

**À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 6)**

[...]

**À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 7)**

[...]

**À L'ÉGARD DES COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 13)**

[...]

**À L'ÉGARD DES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 ET 2)**

[...]

**À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 16)**

[...]

**APPROUVER** le prix de fourniture du GSR proposé pour l'année tarifaire 2024-2025;

**APPROUVER** le prix de la contribution au verdissement du réseau gazier proposé pour l'année tarifaire 2024-2025;

**APPROUVER** les prix de transport proposés pour l'année tarifaire 2024-2025;

**APPROUVER** les prix d'équilibrage proposés pour l'année tarifaire 2024-2025;

**APPROUVER** la stratégie tarifaire d'établissement des tarifs de distribution proposée pour l'année tarifaire 2024-2025, ainsi que les taux proposés;

**APPROUVER** les taux du tarif de réception proposés pour l'année tarifaire 2024-2025;

**METTRE FIN** au suivi des coûts de catégorie A par point de réception et de la base de tarification mensuelle par point de réception demandé dans la décision D-2019-141 (paragr. 595), comme proposé à la section 3.2.1 de la pièce Énergir-Q, Document 14;

**À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)**

[...]

**À L'ÉGARD DU TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)**

**APPROUVER** le texte des CST tant dans ses versions française qu'anglaise

Montréal, le 15 novembre 2024

(s) Marie Lemay Lachance

---

M<sup>e</sup> Philip Thibodeau  
M<sup>e</sup> Marie Lemay Lachance  
Procureurs d'Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3  
Téléphone : (514) 598-3324  
Télécopieur : (514) 598-3839  
adresse courriel pour ce dossier :  
dossiers.reglementaires@energir.com